Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Métropole du Grand Paris

DECISION DU PRESIDENT N° D2025-148

Objet : **Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat**

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu le décret n°2024-102 du 12 février 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, paru au Journal Officiel du 13 février 2024,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2019/06/21/16, approuvant au 1er juillet 2019, la mise en place du guichet unique d'aide au renouvellement de véhicules,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) relative à la gestion de l'aide *« Métropole Roule Propre ! »* dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu la délibération CM2020/12/01/05 relative à la modification des aides de la métropole du Grand Paris : règlement « Métropole roule propre ! » et à la délégation au Président ou à son représentant des décisions d'attribuer lesdites aides dans le cadre du règlement MRP, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget,

Vu la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la métropole du 14 juin 2022 approuvant au 1er juillet 2022, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la Métropole du 1er décembre 2020,

Vu la délibération CM2023/03/22/08 du Conseil de la métropole du 22 mars 2023 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la Métropole du 14 juin 2022,

Vu la délibération CM2024/04/09/43 du Conseil de la métropole du 9 avril 2024 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2023/03/22/08 du Conseil de la Métropole du 22 mars 2023,

Vu la délibération CM2025/02/14/13-3 du Conseil de la métropole du 14 février 2025 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2024/04/09/43 du Conseil de la Métropole du 9 avril 2024,

Vu l'arrêté du Président AP2025/87 du 16 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les deux cent dix-huit dossiers reçus et instruits par l'ASP,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	94340	JOINVILLE-LE-PONT	EL - Electricité	5 000,00 €
	75013	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
	75012	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
	91200	ATHIS-MONS	EL - Electricité	2 500,00 €
	75014	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
	91260	JUVISY-SUR-ORGE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
	75013	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	2 500,00 €
	75003	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	ES - Essence	3 000,00 €
	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94370	SUCY-EN-BRIE	EL - Electricité	5 000,00 €
	75014	PARIS	ES - Essence	880,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	94450	LIMEIL-BREVANNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	1 500,00 €
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	ES - Essence	3 000,00 €
	93500	PANTIN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	6 000,00 €
	94260	FRESNES	EL - Electricité	3 000,00 €
	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	2 500,00 €
D	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
	94600	CHOISY-LE-ROI	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93450	L'ILE-SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
L	75011	PARIS	EL - Electricité	2 320,00 €
	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
	93700	DRANCY	EL - Electricité	3 600,00 €
	75017	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	5 000,00 €
E	95100	ARGENTEUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €
	93430	VILLETANEUSE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	5 000,00 €
	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92000	NANTERRE	EL - Electricité	1 500,00 €
	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	93350	LE BOURGET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93700	DRANCY	EL - Electricité	5 000,00 €
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	3 588,99 €
	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93120	LA COURNEUVE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75020	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	1 500,00 €
	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92240	MALAKOFF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93300	AUBERVILLIERS	EL - Electricité	5 000,00 €
	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EL - Electricité	3 000,00 €
	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75014	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75003	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	1 500,00 €
	75016	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75020	PARIS	ES - Essence	2 400,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
	93410	VAUJOURS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93150	LE BLANC MESNIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93430	VILLETANEUSE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	5 000,00 €
	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93150	LE BLANC MESNIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92400	COURBEVOIE	EL - Electricité	5 000,00 €
	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
	93150	LE BLANC MESNIL	EL - Electricité	5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93240	STAINS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75004	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93230	ROMAINVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93370	MONTFERMEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93120	LA COURNEUVE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75012	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94300	VINCENNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93160	NOISY-LE-GRAND	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94260	FRESNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93270	SEVRAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94510	LA QUEUE-EN-BRIE	EL - Electricité	5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
	94360	BRY-SUR-MARNE	EL - Electricité	6 000,00 €
	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
	93220	GAGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	95100	ARGENTEUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
	92110	CLICHY LA GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
	92360	MEUDON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94310	ORLY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75011	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	92290	CHATENAY-MALABRY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92700	COLOMBES	EL - Electricité	5 000,00 €
	93240	STAINS	EL - Electricité	3 200,00 €
	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
	91260	JUVISY-SUR-ORGE	ES - Essence	3 000,00 €
	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93270	SEVRAN	EL - Electricité	2 500,00 €
	93240	STAINS	EL - Electricité	1 960,00 €
	75014	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	93120	LA COURNEUVE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93120	LA COURNEUVE	ES - Essence	3 000,00 €
	75001	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	92000	NANTERRE	EL - Electricité	6 000,00 €
	94510	LA QUEUE-EN-BRIE	EL - Electricité	2 500,00 €
	93140	BONDY	EL - Electricité	5 000,00 €
	93160	NOISY-LE-GRAND	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75019	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
	75014	PARIS	EL - Electricité	3 200,00 €
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
	94290	VILLENEUVE-LE-ROI	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92220	BAGNEUX	EL - Electricité	5 000,00 €
	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	3 000,00 €
	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	94310	ORLY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
	94700	MAISONS-ALFORT	ES - Essence	3 000,00 €
	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93220	GAGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
	75015	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75017	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	91200	ATHIS-MONS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	5 000,00 €
	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94320	THIAIS	EL - Electricité	1 500,00 €
	94700	MAISONS-ALFORT	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75012	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	75018	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	75013	PARIS	EL - Electricité	4 000,00 €
	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	5 000,00 €
	75020	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	92800	PUTEAUX	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	4 790,40 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92000	NANTERRE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	5 000,00 €
	92160	ANTONY	ES - Essence	2 880,00 €
	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
	92700	COLOMBES	EL - Electricité	5 000,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92700	COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75019	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
	75015	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92700	COLOMBES	EL - Electricité	3 000,00 €
	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	5 000,00 €
	94450	LIMEIL-BREVANNES	EL - Electricité	5 000,00 €
	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	2 500,00 €
	92140	CLAMART	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	4 000,00 €
	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93360	NEUILLY-PLAISANCE	EL - Electricité	2 500,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	FH - Superéthanol-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	75014	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	93270	SEVRAN	EL - Electricité	5 000,00 €
	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92160	ANTONY	EL - Electricité	3 040,00 €
			TOTAL	**694 359,39 €**

Article 2 : de rectifier le statut d'inéligibilité du dossier acté par décision D2025-109, en raison d'un complément d'instruction, pour le demandeur suivant :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant du complément de subvention
[redacted]	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	**3 000,00 €**

Article 3 : d'attribuer une subvention, conformément à la règle d'un seul dossier par personne à partir du 1er janvier 2023, aux particuliers suivants ayant bénéficié d'une première subvention métropolitaine dans le cadre du guichet unique :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[redacted]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	1 600,00 €
	92000	NANTERRE	EL - Electricité	5 000,00 €
	75018	PARIS	ES - Essence	3 000,00 €
			TOTAL	**12 600,00 €**

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Article 4 : d'attribuer un complément de subvention, accordée par décision D2025-01 (portant celle-ci à 3 000,00 € au total), en raison d'une nouvelle instruction du dossier par l'Agence de Services et de Paiement, au bénéficiaire suivant :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant du complément de subvention
[redacted]	93300	AUBERVILLIERS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	**1 500,00 €**

Article 5 : d'annuler une subvention attribuée par décision du Président D2025-108, une subvention de 6 000 € ayant été attribuée par décision D2025-109 après réinstruction de l'Agence de Services et de Paiement :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de l'annulation
[redacted]	92300	LEVALLOIS-PERRET	EL - Electricité	3 000,00 €

Article 6 : de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[redacted]	93300	AUBERVILLIERS	ES - Essence	Véhicule recyclé sans assurance conforme
	92240	MALAKOFF	EL - Electricité	Prix du véhicule acquis trop élevé
	94000	CRETEIL	EL - Electricité	Prix du véhicule acquis trop élevé
	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	Autonomie de la batterie < à 50 Km
	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule recyclé sans assurance conforme
	91200	ATHIS-MONS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule recyclé sans assurance conforme
	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	Véhicule recyclé sans assurance conforme
	92110	CLICHY LA GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule recyclé sans assurance conforme
	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < à 50 Km
	93150	LE BLANC MESNIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule recyclé sans assurance conforme
	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EL - Electricité	Véhicule recyclé sans assurance conforme
	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule recyclé sans assurance conforme

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250715-D2025-148-AI
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[redacted]	75018	PARIS	EL - Electricité	Prix du véhicule acquis trop élevé
	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Motorisation du véhicule recyclé non éligible

Article 7 : La dépense sera imputée au budget 2025, chapitre 204,

Article 8 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Comptable des finances publiques ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le 15 JUIL. 2025

Par délégation du Président de la Métropole du Grand Paris

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
- 8 -

Le Directeur général des services
Philippe CASTANET

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.